



Nelle série N°110

FSU.93
infos

septembre 2008

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*

**Manifestation nationale
unitaire
le 19 octobre à Paris**

**UN PAYS,
UNE ÉCOLE,
NOTRE AVENIR.**

**le 7 octobre
les syndicats de l'éducation
de la FSU 93**

**appellent à faire grève
pour l'emploi, les salaires, la défense du service public**

**Dossier:
L'accompagnement éducatif**

PUB GMF

Jusqu'ou iront-ils ?

Acette rentrée, dans l'éducation, pour ne pas admettre que les suppressions de postes décidées par le gouvernement touchaient directement la Seine Saint Denis, et plus particulièrement les milieux populaires, des trésors d'imagination ont été déployés : jeux de chaise musicale dans les écoles où l'affectation d'enfants dans une autre école permet d'éviter des ouvertures là où en a besoin, dans les collèges et lycées, "bouts" de postes de quelques heures sur plusieurs établissements, "utilisation" des stagiaires, des néo-titulaires pour qui le Recteur a fait des promesses qu'il ne peut pas tenir, assèchement du vivier de remplacement, multiplication de la précarité...

Mais ces bricolages, s'ils rentrent bien dans la stratégie de communication du gouvernement et de leurs responsables académiques se font avant tout au détriment des personnels et des élèves, en détériorant la qualité du service public.

C'est de cela qu'il nous faut convaincre l'ensemble de la population en lançant une campagne d'opinion la plus large possible pour une école publique de qualité, au service de tous. Depuis le début de l'année scolaire, la FSU 93 en a pris l'initiative autour des jeudis de l'éducation, en particulier par des distributions de tracts appelant à la manifestation nationale du 19 octobre.

Jusqu'ou les laisserons-nous aller ?

La qualité du service public d'éducation mise à mal ? Les autorités le contestent. Pourtant, en cette rentrée, plus d'une cinquantaine de postes d'infirmiers ne sont pas pourvus dans les collèges et lycées de ce département (un quart), une quinzaine de médecins manquent à ce jour ! Après avoir abandonné la médecine du travail en milieu scolaire, c'est tout le travail de dépistage et de suivi médical des enfants qui est menacé. **Dans ce bulletin nous lançons une pétition "Médecine scolaire sinistée"** que nous avons l'ambition de faire signer massivement dont l'objectif est double : alerter l'opinion, et en particulier les parents, et mettre l'Etat devant ses responsabilités

La Révision Générale des Politiques Publiques (nous y reviendrons dans le prochain numéro) avance à grands pas, le rapport Silicani devrait déboucher sur un texte de loi. On est bien au coeur d'une offensive inégalée contre l'ensemble des services publics, face à une logique du droit du plus fort et de la mise en concurrence généralisée. Les personnels ont fait la démonstration, à de nombreuses reprises, qu'ils savaient se mobiliser massivement. Mais aujourd'hui plus que jamais se pose la question de la construction du mouvement de masse nécessaire pour inverser la tendance. **Sur le dossier de l'école, comme sur celui de La Poste ou de l'Hopital, il est illusoire de penser que nous gagnerons seuls.**

Nous avons, me semble-t-il, 2 urgences : convaincre que l'habillage des discours gouvernementaux autour de choix économiques et d'économies budgétaires, cache en réalité une idéologie profondément inégalitaire et mener la bataille idéologique sur d'autres choix possibles en renforçant les solidarités et la lutte contre les injustices.

C'est aussi la raison pour laquelle les syndicats de l'éducation nationale de la FSU 93 appellent à la grève le 7 octobre sur les questions de l'école et de la défense des services publics, mais aussi sur les questions de salaires et d'emploi, au coeur de nos difficultés

Guy Trésallet

RENTRÉE DANS LES ÉCOLES : DU 93

Une rentrée "techniquement réussie" qui voit se mettre en place une nouvelle méthode de gestion : ouvertures de classes au dernier moment, affectations des enseignants au dernier moment, utilisation de postes gelés ponctionnés sur les RASED, déplacement d'élèves vers d'autres écoles que celles de leur quartier. La panoplie des artifices de gestion s'agrandit chaque année, les mauvaises conditions de travail des enseignants et des élèves aussi... Plusieurs situations restent tendues après la rentrée et le 15 septembre plusieurs écoles étaient encore dans l'action.

La nouvelle méthode de gouvernance consiste à faire croire à l'opinion publique que " tout va bien " à partir d'éléments statistiques donnés à un instant précis.

La continuité de l'Etat sur le long terme n'est plus assurée. La communication gouvernementale est devenue la seule et unique politique.

Des suppressions massives de postes (-11200 en 2008, -13500 en 2009, ...) viennent frapper en plein cœur la qualité du service public d'éducation . L'enjeu de la période de rentrée, pour le gouvernement est de faire croire que les fermetures de milliers d'emplois dans le second degré et en 2009 pour les écoles n'auraient pas de conséquences...

En matière de répartition des emplois des enseignants des écoles maternelles et élémentaires cela se traduit par une **gestion à flux tendus des effectifs**. Des réexamens continuels de la situation génèrent des ouvertures et des fermetures de classes jusqu'après la rentrée.



**POUR LA REUSSITE DE TOUS NOS ELEVES !
CREATION DE 2650 postes de PE
en Seine-Saint-Denis**

Dans le même temps des pressions sont exercées pour que des élèves glissent d'une école sur une autre, en fonction des "places vacantes ". **L'Etat n'assure plus sa mission de service public là où sont les besoins, mais rentabilise ses moyens.** Nous sommes dans l'ère de la gestion.

Cette méthode multiplie les affectations provisoires de personnels ; elle ne permet pas la stabilité des équipes pédagogiques. Peu importe : les statistiques sont bonnes pour la communication aux médias au moment de la rentrée.

François Cochain

**Lors du CTP du 5 Septembre 2008,
43 ouvertures nouvelles,
17 annulations de fermetures,
12 fermetures ont été prononcées.**

**72 écoles ont modifié leur structure
et re-ventilé les élèves dans de nouvelles
classes en les faisant changer d'enseignant
quelques jours après la rentrée.**

**Peu importe : les statistiques sont bonnes,
les "informations" ne seront pas mauvaises...**

LE RECTEUR AU PAYS DES MERVEILLES.

*" L'épaisseur d'un trait de crayon ".
C'est par cette expression imagée
que le ministre Xavier Darcos quali-
fiait cet été l'ampleur et les consé-
quences des 11200 suppressions
postes à la rentrée. Il ne faut pas
s'inquiéter non plus des 13500 sup-
pressions prévues à la rentrée 2009.
D'ailleurs, c'est bien simple, à enten-
dre notre si communicant Recteur
lors du " Téléphone sonne " du lundi
8 septembre, sans les pressions
qu'exerce le SNES sur les collègues,
la profession nagerait dans un climat
de si grande béatitude qu'on se
demande comment elle se lèverait le
matin pour aller travailler.*

Dés le premier septembre, la communi-
cation ministérielle et rectorale chantait
sur tous les tons les louanges de cette
rentrée 2008. Nous n'avions pas enco-
re vu un élève que chacun devait être
convaincu que tout allait bien, que les suppressions
de postes dénoncées par les enseignants, les
lycéens et les parents d'élèves n'avaient aucune
conséquence sur les conditions de la rentrée.

Dans les faits, la pénurie de recrutements se tra-
duit par une **nouvelle flambée de la précarité**. Le 2
septembre le rectorat avait recruté 1700 non-titulai-
res pour 1000 à la même date l'an dernier. Un pro-
fesseur devant chaque classe et l'on peut dire dans
les médias que les enseignants crient au loup.

**Dans l'académie de Créteil promesse a été faite
de se soucier de la situation des néo-titulaires.**
Le 8 septembre il annonçait que ceux-ci n'étaient pas
affectés sur plusieurs établissements. C'est pourtant
le cas de plus de 10% d'entre eux. Quant aux 2 heu-
res de décharges promises, nombreux sont ceux qui
n'en profiteront pas.

Certains ont même été envoyés d'un établissement
à l'autre parce qu'ils demandaient que cette déchar-
ge leur soit accordée. **Pour les TZR**, la rentrée a une
nouvelle fois été compliquée. Le souhait de favoriser
les néo-titulaires s'est souvent fait au détriment de
TZR plus anciens qui ont vu leur situation se dégra-
der et ont eu droit plus que d'autres à des postes à
cheval, des affectations hors-zones et des heures
supplémentaires imposées.

**La pénurie de recrutement dans le service public
d'éducation ne se limite pas au personnel ensei-
gnant.** Tous les métiers de l'Education Nationale
sont touchés infirmiers, médecins scolaires, assis-
tants sociaux, administratifs... (*voir pages suivantes
articles des Syndicats concernés*)

L'absence de ces rouages essentiels du service
public, outre la dégradation des conditions de travail
des personnels encore en place, crée des difficultés
en chaîne dans le fonctionnement des établisse-
ments et la vie quotidienne des élèves.

**Ces dysfonctionnements sont la conséquence
directe de choix budgétaires désastreux pour l'é-
cole publique.**

Clément Dirson

**Pour d'autres choix budgétaires,
tous en grève le 7 octobre.**

**Pour peser sur la préparation du budget 2009,
le SNES appelle à se mobiliser
dans la grève le 7 octobre pour porter
nos revendications sur l'emploi,
les salaires, la protection sociale
et le service public.**

**La manifestation nationale et unitaire
du 19 octobre doit nous permettre de montrer
avec les parents, les lycéens et les étudiants,
la nécessité d'un budget ambitieux
pour le service public d'éducation.**

Rentrée 2008

CIO : LE DÉMANTELEMENT EST A L'OEUVRE !

La situation actuelle dans les CIO du département est extrêmement préoccupante : c'est à ce jour l'équivalent de sept postes à temps plein qui ne sont toujours pas pourvus (cela représente 6% des postes ; 6 CIO sur 16 sont touchés).

Le Rectorat a désormais systématiquement recours aux contractuels qui représentent actuellement 7 % des conseillers d'orientation-psychologues du 93. Les perspectives de remplacement pour les congés maladie ou maternité à venir sont quasi nulles Cette situation était pourtant totalement prévisible : cinq départs en retraite sur six ne sont pas compensés par un recrutement, forcément, les conséquences sur le terrain sont rapides et inéluctables !

Et ce ne sont pas les conclusions des récents rapports sur l'orientation ou les toutes dernières déclarations de Darcos qui vont nous rassurer : **c'est la dénaturation de notre métier et la disparition des**

CIO qui sont en jeu.

Nous devons nous mobiliser ensemble pour maintenir des équipes pluri-professionnelles qualifiées au sein des établissements afin d'assurer un avenir ouvert et des orientations ambitieuses pour tous les jeunes.

Christine Jarrige



Revalorisation de 0,8% des pensions, c'est insuffisant !

Le gouvernement vient de confirmer la revalorisation de 0,8% des pensions du régime général, des fonctionnaires et des militaires. C'est une première, mais insuffisante réponse aux fortes mobilisations des retraités au printemps dernier et un appel à poursuivre l'action. Pour 2008, les retraités verront leurs revenus revalorisés de 1,36% en moyenne, alors que l'inflation frôle les 4%. **C'est inacceptable !**

Pour une pension moyenne cette mesure va représenter 12 euros, loin de compenser la hausse des dépenses contraintes qui viennent d'intervenir : électricité + 2%, gaz + 5% les hausses de l'alimentation, tes dépenses de santé...

Le gouvernement s'apprête à boucler le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2009 qui sera soumis au parlement et doit déterminer le rattrapage des pensions pour l'année 2008 et décider de la revalorisation devant intervenir en 2009.

La FSU appelle l'ensemble des retraités et personnes âgées à se mobiliser sans attendre, à intervenir auprès des forces politiques et sociales pour rappeler leurs revendications, s'opposer aux nombreuses menaces qui se présentent notamment en ce qui concerne la réversion et à faire des manifestations unitaires du 16 octobre un grand moment revendicatif.

La FSU appelle l'ensemble de ses militants retraités regroupés dans les SFR, à utiliser tes premiers jours de septembre pour reprendre contact avec les organisations syndicales de retraités et la FGR FP afin d'élargir l'action dans l'unité, multiplier les initiatives dans tes départements et d'assurer le succès de la journée d'actions du 16 octobre. Pour la SFR FSU la " semaine bleue " 2008 doit devenir un moment de mobilisation exceptionnel pour la défense du pouvoir d'achat et des conditions de vie des retraités et personnes âgées.

Judi 16 octobre à 14h
manifestation unitaire
Métro Sèvres Babylone

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DANS LE 1^{er} DEGRÉ : PERTES ET PROFITS.

Le ministère de l'éducation nationale va-t-il être rebaptisé Ministère des heures supplémentaires et du hors temps scolaire ?

Profits

Les heures supplémentaires payées aux enseignants volontaires assurant cet accompagnement, représentent une augmentation de salaire conséquente. Ces heures ont trouvé preneurs mais ne sont qu'une réponse individuelle aux problèmes de salaires. **Cette solution dédouane l'état de son devoir de revalorisation de tous.**

Le salaire des enseignants est depuis longtemps un sujet de conversation dans les salles des maîtres. Longtemps sujet "tabou", nous revendiquons maintenant un salaire plus conséquent au regard de la responsabilité et du désir de reconnaissance de notre métier.

Mais la défense et l'amélioration de nos salaires passent par la mobilisation de toute la profession pour en obtenir une évolution durable.

Pertes

L'accompagnement éducatif mis en place " en dehors " du temps scolaire doit faire l'objet d'un volet spécifique du projet d'école !

Imposé en cette rentrée aux écoles de zone d'éducation prioritaire il sera étendu à toutes les écoles en 2009.

La responsabilité de l'équipe pédagogique est donc engagée pour des activités qui se dérouleront en dehors du temps d'enseignement. L'administration fait pression pour que l'équipe inscrive au projet des activités qu'elle n'encadrera pas puisque seuls les enseignants volontaires et d'autres intervenants extérieurs les encadreront.

Et quand il n'y a pas d'enseignant volontaire. Qu'en sera-t-il de la responsabilité de l'école ?

Pourquoi le hors-temps scolaire qui ne concerne que les élèves et les enseignants volontaires devrait engager l'école, avec signature de convention par le

directeur, contrôle de l'assiduité et vérification des contenus pour des activités qui peuvent même se dérouler à l'extérieur de l'école ?

Face à cette déréglementation, nous ne ferons pas des faux en inscrivant dans les projets d'école des activités que nous ne conduisons pas. Rappelons que ce dont nous avons besoin c'est des moyens sur le temps scolaire pour conduire des activités avec des petits groupes : il faut des maîtres supplémentaires.



Les 20 millions d'euros consacrés à cette opération de communication représentent une enveloppe suffisamment importante pour que nous réclamions ensemble qu'ils soient utilisés dans l'intérêt de tous.

SNUipp 93

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF EN COLLÈGE

Le dispositif d'accompagnement éducatif s'est mis en place dans les collèges d'éducation prioritaire, et quelques autres établissements, à la rentrée 2007 dans la plus complète précipitation. Il est généralisé à tous les collèges dès la rentrée 2008.

Cette mesure répond aux promesses de Nicolas Sarkozy de prendre en charge " les orphelins de 16h ".

Dans la période actuelle de restrictions budgétaires draconiennes, les enseignants ont été étonnés pour ne pas dire choqués de voir l'abondance de moyens déployés pour mettre en place ce dispositif : 250 000 HSE soit 385 équivalents temps plein sur l'académie de Créteil en 2007/2008.

Qu'est-ce que l'accompagnement éducatif ?

Il s'adresse à tous les élèves volontaires (pas toujours ceux qui en ont le plus besoin), après les cours.

Il est encadré par des enseignants volontaires (rétribués en HSE), CPE, assistants d'éducation, associations, collectivités territoriales...

Les trois domaines concernés par ce dispositif sont

- la pratique sportive
- la pratique culturelle
- l'aide aux devoirs

La circulaire d'application précise que l'aide aux devoirs peut devenir " moments d'apprentissage différents, approfondissement disciplinaire, lecture, recherches documentaires "

Le dispositif doit être présenté en CA.

Première réaction :

De nombreux enseignants étaient déjà investis dans des projets (ciné-club, atelier nature, club informatique...) et des actions d'aide aux devoirs. Ce dispositif a donc permis de financer des actions dispensées auparavant bénévolement.

Mais à y regarder de plus près...

Si de nombreux établissements ont mis en place l'aide aux devoirs qui semblait répondre à une attente des élèves et des familles, l'accompagnement éducatif est devenu quelquefois

- du soutien disciplinaire
- de la préparation au brevet

- l'alphabétisation des néo-arrivant
- la chorale
- la natation...

Il y a le risque qu'il se substitue à ce qui devrait être fait au sein des cours.

Comment ne pas faire le lien entre les DHG en baisse, les diminutions des horaires d'enseignements, la suppression des postes, la raréfaction des groupes de sciences, de technologie, de dédoublement, le regroupement d'élèves en langue vivante et la mise en place de l'accompagnement éducatif ?

Comment ne pas craindre que les disciplines telles que l'éducation musicale (déjà certains recteurs avaient essayé cette année de mettre la chorale en dehors du service des collègues) et les arts plastiques ne soient mises en danger par l'introduction



de ce dispositif ?

Comment ne pas penser que les heures de cours risquent d'être centrées sur l'unique acquisition du socle commun et les activités d'ouverture culturelle, de recherche, de travail interdisciplinaire, rejetées " hors du temps scolaire " ?

Beaucoup de questions sans réponses.

Les collègues qui ont vécu la mise en place en 2007 2008 de l'accompagnement éducatif ont soulevé des questions restées sans réponse actuellement

- Les crédits de fonctionnement ne sont pas prévus: comment financer le matériel utilisé, comment payer le matériel pédagogique utilisé lors de l'accompagnement éducatif lorsqu'il est dégradé ou cassé ?

- Qu'en est-il de la prise en compte de l'alourdissement du travail des ATOSS (nettoyage des salles plus tardif, ouverture du collège...) ?

- Quand par exemple un professeur d'anglais ou un parent d'élève encadre de l'escalade, qu'en est-il des problèmes de responsabilité ?

- Quelle est l'efficacité des mesures d'aide et de soutien sans rencontre entre ceux qui travaillent " dans et hors " de la classe ?

- Ne court-on pas le risque de rejeter le traitement de la difficulté scolaire hors de la classe sans garantie que tous les élèves reçoivent l'aide nécessaire ?

Bilan de l'accompagnement mis en place en 2007 2008

Nous avons interrogé l'inspecteur d'académie lors du CTPD de juin et avons demandé un bilan de cette première année de fonctionnement.

Il nous a été répondu que 50% des élèves concernés avaient participé à l'accompagnement éducatif.

Aucun bilan qualitatif.

La réalité sur le terrain semble différente.

- Si l'aide au devoir semble être mieux suivie, plusieurs actions ont dû être interrompues faute d'élève.

- La présence très irrégulière des élèves empêche des actions suivies.

- Les élèves qui fréquentent les activités culturelles ne sont pas ceux qui en ont le plus besoin

- Certains voient le fait de rester au collège après les cours obligatoires comme une punition.

Aucune évaluation sérieuse n'a été faite sur ce dispositif mais ceci n'a pas empêché la généralisation à tous les établissements cette année.

Nos propositions

Le SNES réaffirme sa volonté de lutter contre les inégalités et de faire réussir tous les jeunes.

L'accompagnement éducatif ne peut justifier la suppression d'heures de cours, la disparition de certaines disciplines et la réduction de l'activité en classe à la seule transmission de savoirs scolaires.

Le soutien scolaire doit être fait par les enseignants sur le temps scolaire dans le cadre de leur service : généralisation de l'ATP (aide au travail personnel) à tous les niveaux de collège.

L'aide aux élèves ne doit pas être renvoyé systématiquement en dehors de la classe, au détriment d'un travail efficace dans la classe.

Les moyens doivent être donnés à l'intérieur de la classe pour faire réussir tous les élèves, la réussite de tous passant par la mise en place d'une pédagogie cohérente et réfléchie.

Marie Karaquillo

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN LYCÉE

Le 5 juin 2008, le ministère a publié deux circulaires sur la création du " dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée ". Ces mesures sont mises en place dans 200 lycées expérimentaux, choisis parmi ceux ayant les résultats les plus faibles et les élèves les plus défavorisés.

Parmi cet ensemble de mesures, il est ouvert des **stages d'été qui concernent les élèves volontaires entrant en terminale**, pour les préparer à l'année scolaire, et ceux ayant eu leur baccalauréat, pour les préparer aux études supérieures. Ces stages seraient assurés par des professeurs volontaires payés en HSE ou par des étudiants en master 2 recrutés par les rectorats.

Voilà une mesure qui avait toutes les allures de la précipitation. Publiée le 5 juin, la circulaire demandait aux proviseurs de faire la publicité de ce dispositif " dans les premiers jours du mois de juin 2008 ", alors que les conseils de classe étaient déjà passés

et qu'une grande majorité des élèves n'étaient plus dans les murs des établissements. Il aurait fallu alors aller les démarcher pendant les épreuves du bac, moment où nos élèves ont d'autres chats à fouetter.

D'autre part, le dispositif impose aux chefs d'établissement de revenir plus tôt de vacances sans compensation, et ne donne aucun moyen pour maintenir des CPE et des surveillants sur place : voilà donc un lycée ouvert, dès le 18 août, avec des professeurs et un proviseur, sans que les normes élémentaires de sécurité soient respectées.

Enfin, extrêmement discutable dans sa prétention à être un moyen véritable de réussite des élèves, la précipitation dans la mise en place de la mesure risquait bien de la rendre complètement inefficace. On demandait à des bacheliers de revenir dans un lycée en plein mois d'août, alors qu'ils avaient déjà planifié leurs vacances ou leurs jobs d'été et que la rentrée universitaire est en octobre.

Comment espérer dès lors une fréquentation significative de ces dispositifs ?

Mathieu Logotheis

Témoignage de Monique Bitoun du lycée Marcelin Berthelot de Pantin

Notre établissement, le lycée Marcelin Berthelot à Pantin, a mis en place le dispositif d'accompagnement éducatif cet été. Le lycée a ouvert le 18 août pour 2 semaines.

La première semaine 9 élèves se sont présentés, la deuxième, du 25 au 31 août, 32 élèves. Les élèves étaient pris en charge 4 heures par jour.

Le dispositif a été assuré par des profs du lycée ou de l'extérieur et 4 assistants pédagogiques. Le personnel de l'établissement (ménage-administratifs) s'est senti peu concerné. Le principe de base du volontariat a été respecté.

Les élèves impliqués dans le dispositif ont été avant tout des élèves de terminale venus renforcer leurs connaissances avant les études. Quelques élèves de 1ères se sentant fragiles ont également participé au dispositif. Il leur a été proposé de la méthodologie et des cours dans diverses disciplines.

Si vous êtes étonnés de l'imprécision de mes informations, c'est qu'il est difficile d'en avoir simplement. Pourquoi irait-on voir le Proviseur pour avoir des infos sur des mesures que nous rejetons ? A nos questions en réunion de rentrée pour savoir combien de profs du Lycée avaient participé, M. le Proviseur n'a pas donné de réponse.

Cette situation d' "école parallèle" crée un malaise au Lycée.

Malaise de la Direction, obligée de mettre seule sur pied le dispositif en juillet, ceci étant certainement pour elle une charge supplémentaire. De plus, malaise d'avoir à gérer, sans le soutien de l'ensemble des profs, un cursus d'enseignement ou de rattrapage.

Malaise des enseignants enfin, qui, d'une part, sont choqués par la mise en place, d'autre part s'interrogent sur les contenus donnés cet été (remarques d'élèves faisant référence à tort à des "connaissances de l'été"), sur les compétences des assistants pédagogiques. Et qui ne savent pas si leur collègue a participé ou pas. Imaginez l'atmosphère créée par ce genre de situation dans un établissement où travailler ensemble n'était déjà pas facile. La division entre profs ne fait qu'empirer !

Comment vivre cette expérience autrement que par le rejet total et inconditionnel ?

Bien sûr, voilà toujours du soutien que les boîtes privées n'auront pas ! Bien sûr, c'est bien de s'occuper des élèves dans nos quartiers défavorisés. Bien sûr, ce serait bête de ne pas utiliser des crédits (heures sup) accordés !

Mais est-ce la solution pour faire réussir nos élèves ?

A la suite de suppressions de classes, nous avons au lycée cette année des classes à gros effectifs : 35 élèves en Terminale ES, 35 élèves en Terminale STG et en 1ère STG. La baisse des effectifs n'est-elle pas l'urgence absolue ? On supprime des classes, on alourdit les effectifs de nos cours pour ensuite attribuer des heures sup dans une école parallèle qui doit rattraper les faiblesses de l'école. On casse notre école et on prétend la réparer en heures sup pendant les vacances. Est-ce là ce que nous voulons ?

Nous avons de très faibles pourcentages de réussite au bac. Est-ce en donnant des cours à quelques élèves volontaires que nous ferons progresser le lycée ? Les élèves à problèmes, absentéistes ou ayant accumulé des lacunes ne sont pas venus au mois d'août.

L'aide aux reçus au bac (méthodologie et initiation) n'est-elle pas la mission de l'Université ? Est-ce notre rôle et notre urgence ?

Il nous faut aider tous nos élèves, d'abord en leur offrant des classes à effectifs légers.



Notre Proviseur, fier de sa réussite, a médiatisé au maximum son école d'été : TV, presse, contact avec le Ministre. Il n'a pas hésité dans la première réunion de coordonnateurs à faire longuement appel à une aide des profs pour l'organisation de l'accompagnement éducatif (18h-20h). On n'y parle ni des emplois du temps, ni des épreuves communes, ni du matériel, ni du travail en équipe, ni... Non, on ne parle que de l' " école " parallèle payée en heures sup.

Nous refusons cette dérive. Nous voulons une amélioration de nos conditions d'enseignement sur notre temps scolaire. Le hors-temps scolaire n'est pas un remède à un temps scolaire volontairement sacrifié.

Monique Bitoun

ET LA RENTRÉE EN EPS...

Qu'il serait agréable d'entamer cet article par la description d'une rentrée radieuse où chacun d'entre nous s'engagerait non seulement dans l'enseignement d'une EPS dispensée au sein de merveilleuses installations, mais aussi dans l'animation d'AS soutenues par tous les acteurs de l'E.N ; mais trêve de rêverie, la réalité s'avère tout autre.

Et pourtant nombreux sont les espoirs que nous avons placés dans ces propos maintes fois répétés par notre président "oser le sport ; accroître la pratique sportive à l'école".

Malgré la reconnaissance de la fable de " l'EPS discipline excédentaire ", la poursuite de la politique de suppression massive de postes va à nouveau affecter les remplacements : plus d'une vingtaine de remplacements longue durée non pourvus déjà l'année précédente. Certes l'appel de personnels non titulaires du CAPEPS et employés par le biais de contrats précaires donnera un contour moins alarmant de la situation. Il n'en reste pas moins que d'une part de nombreux élèves vont être privés d'EPS pendant plusieurs semaines et d'autre part, l'exploitation d'un personnel moins bien formé est réalisé au détriment de l'ouverture de postes au CAPEPS.



Dans cette même perspective d' "effort de réduction de l'emploi public " (Darcos discours de rentrée), la politique des HSA sévit et plusieurs col-

lègues sont soumis à un chantage immoral du type " votre projet natation oui mais en Heures supplémentaires (petit rappel : savoir nager obligatoire en 6ème), votre section sportive oui mais en HS... Cependant, les efforts soutenus de certaines équipes EPS ont permis la transformation de ces HSA en BMP alors poursuivons ce légitime et démasquons les postes cachés !

Quant à nos Associations Sportives :

Seuls quelques cas isolés de collègues privés du forfait A.S dans leur service sont à ce jour connus et l'Inspection rectifie systématiquement ces situations (fruits des combats durement menés de défense du sport scolaire ?). Néanmoins, nos inquiétudes demeurent.

En effet, notre Inspection poursuit sa promotion acharnée de l'accompagnement éducatif :

Intervention lors de réunion de secrétaire d'AS, sollicitation des collègues lors des inspections pédagogiques... et ce malgré notre dénonciation des risques qui l'accompagnent :

- Concurrence directe à l'AS

- Développement du péri-scolaire (de qualité ???, aucun cadre, aucune véritable évaluation pédagogique de ce dispositif) au détriment du scolaire et par là de la réussite de tous les élèves

- Paiement en HS

Quelle légitimité que ce système coûteux, largement subventionné alors que l'augmentation du budget UNSS se voit refusé ?

Par ailleurs, le vaste dossier de nos salles de cours est toujours grand ouvert :

des établissements se voient dans la difficulté de faire respecter la maîtrise du savoir-nager, combien de cours ne peuvent se dérouler faute d'installations couvertes lors d'une météo défailante...

Enfin, comment ne pas évoquer la difficile entrée dans le métier de nos jeunes collègues :

- multiplication des compléments de service

- un droit à la formation oui mais dans quelles conditions : les heures de décharges annoncées sont souvent imposées en HS et encore faut-il se rendre aux journées de formations débordant fréquemment sur les emplois du temps en établissement...

Clara Steiner

Rentrée 2008

UNE RENTRÉE TECHNIQUEMENT RÉUSSIE

Si chaque année, notre administration se félicite de la rentrée, c'est qu'elle ne la vit manifestement pas comme nous. C'est curieux cette redécouverte, chaque année, de l'existence d'une rentrée "techniquement réussie". Après le 2 septembre il y a un 3 septembre etc... Vous voyez ! Tout va bien.

Et pourtant ! Il suffit de très peu de bon sens pour voir que la route est toute tracée pour nous envoyer droit dans le mur.

Dans les services, que ce soit au rectorat ou dans les IA, les suppressions de postes ont été massives sur les quatre dernières années.

La crise de la sur-occupation des bureaux a été résolue. De nombreux services passent de 5 à 3 voire 2,5 ETP (équivalent temps plein) avec les mêmes missions et la même masse de travail à effectuer. Elle est curieuse cette technique qui consiste à transformer les bureaux en une espèce de salle d'archive dans laquelle seraient entreposés tous les dossiers à traiter (affectations et nominations, bourses, social, médical, paye, etc...) et penser qu'une fois la porte fermée le travail se fait tout seul et pour pas grand-chose.

Ce ne sont pas des propos complètement ironiques. **Les personnels administratifs sont de moins en moins nombreux et de moins en moins payés.**

Pour preuve cette énième revalorisation de la grille de base des catégories C, cet été.

Avant le 1er juillet il fallait passer 3 échelons en 5 ans pour pouvoir bénéficier d'1 point d'indice de plus pendant 3 ans. Soit 5 ans à l'indice 290 et 3 ans à 291. Une évolution d'1 point en 8 ans.

L'effort a été considérable puisque multiplié par 5 au 1er juillet !!! Soit 5 points en 8 ans ! Le tout sans modifier l'amplitude de la grille qui reste à 165 points d'indice pour 30 ans de carrière. Les grilles des catégories B sont du même allant quant à l'amplitude.

Dans les Collèges et lycées où la situation a souvent été décriée par les personnels de direction et d'encadrement, entre autres, comme étant sous dotés en personnels, une réponse a été apportée avec 29 suppressions de postes pour l'académie de Créteil.

La Seine Saint Denis supporte à elle seule 60% des suppressions de postes en EPLE (établissement public local d'enseignement).

Manifestement trop longtemps écartée des vagues

successives "de la politique d'accompagnement aux efforts sur le budget", le rattrapage a été sévère !

Non seulement des missions de plus en plus nombreuses "redescendent" des services administratifs vers les établissements mais en plus, là où la pénurie de personnels était flagrante, elle est accentuée.

Si les Universités ont été épargnées jusque là, un gros effort leur sera demandé dès la rentrée prochaine à hauteur de 900 suppressions de postes au niveau national.

Comment l'administration tient tout ce petit monde (de plus en plus petit) sans qu'il ose trop se révolter ?

La grille indiciaire est déjà un élément de réponse. L'isolement des personnels, la surcharge de travail, la proximité avec la hiérarchie, la conscience professionnelle en sont d'autres. Il est difficile d'arrêter de payer les bourses, de bloquer l'accès à la demi-pension, au FSE etc...

Pour parfaire l'ensemble, il a été imaginé d'utiliser de "nouvelles" techniques de gestion de ressources humaines. Une, et non des moindres, consiste au travers de la suppression de la notation au profit d'un "entretien professionnel individuel" à distribuer, selon des quotas impératifs, des réductions d'anciennetés. A terme, celles-ci seront couplées à une modulation de l'IAT ou l'IFTS (indemnités administratives de technicité et indemnités forfaitaires de travaux supplémentaires) appelées aussi, à juste titre, primes au mérite.

Ces indemnités deviennent la seule variable d'ajustement des revenus et revêtent une importance capitale au regard de nos salaires.

Plus que jamais il faut se mobiliser. Lutter contre cette logique aberrante et ceux qui la promeuvent et qui à force d'attaques répétées de l'intérieur, détruisent les services publics.

Yann Mahieux

Le SNASUB Créteil vous donne rendez vous :

- le 7 octobre à la Journée interprofessionnelle unitaire sur le pouvoir d'achat, l'emploi, la protection sociale, les services publics (*un préavis de grève a été déposé pour les personnels souhaitant s'y associer*).
 - le dimanche 19 octobre à 13H00 place d'Italie
- Suivez nos infos sur notre site:
<http://snasubinfo.free.fr>

L'ECOLE

“ NOUVELLE GENERATION ”

Le message affiché par le Ministre de l'Education Nationale pour cette rentrée 2008/2009 se veut tourné vers le concept de " l'école nouvelle génération ", ou l'on nous explique qu'avec moins de personnels, moins d'heures de cours, l'objectif doit être " qu'à l'école tout devienne possible ".

Le choix politique est clair : il s'agit bien d'une attaque directe au service public d'éducation et un renoncement pur et simple à l'idée du droit à la réussite pour tous !!!

Les assistants sociaux scolaires intervenants dans les établissements mesurent bien l'impact des politiques gouvernementales en matière sociale. Ils constatent l'aggravation continue des conditions de vie des familles et de leurs conséquences sur la construction personnelle, la santé et la scolarité de leurs enfants (situation de grande précarité de plus en plus répandue, chômage, hébergement d'urgence, manque cruel de solution de relogement...)

La gravité de la situation économique et sociale nécessite de plus en plus d'interventions et de mesures d'accompagnement et de suivi de la part des assistants sociaux.

En Seine Saint Denis un des choix retenus depuis plusieurs années a été celui d'élargir le champs de secteurs dits " prioritaires " (réseau ambition réussite et réseau éducation prioritaire) et de mettre en place des dispositifs spécifiques pour intervenir sur des problématiques complexes comme le décrochage, l'absentéisme scolaire par exemple.

Cette volonté affichée, ne s'accompagne pas sur le terrain de véritables moyens de mise en œuvre.

Travailler à la réussite de tous les élèves et donc intervenir sur ces problématiques nécessite le concours et la spécificité professionnelle des différents personnels de la communauté éducative dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires complètes dans chaque établissements.

Depuis plusieurs années le SNUAS-FP/FSU dénonce l'absence de création de postes d'Assistants Sociaux scolaires.

Quelques chiffres pour faire le point de la situation en ce mois de rentrée :

Sur un nombre global de 150 postes d'Assistants sociaux scolaires sur le département, 7 postes ne sont toujours pas pourvus. Ces postes concernent

13 établissements dont 6 Lycées Professionnels.

L'ouverture du collège Lucie Aubrac à Livry-gargan n'a donné lieu à aucune création de poste d'Assistant social, mais l'établissement est maintenant couvert par le biais du redéploiement !!!

Au cours de l'année 2008/2009, 3 autres ouvertures de collèges sont programmées, dans quelles conditions ? Nous serons vigilants et refuserons que le redéploiement soit la solution retenue. Des postes devront être créés pour mettre en place un véritable travail d'accompagnement des jeunes et non pas celui d' " urgentiste du social " !!!

Le peu d'attractivité des postes en matière de rémunération et conditions de travail alimente un effet de turnover important peu propice à un travail social suivi auprès des jeunes. Le recours à l'embauche d'assistants sociaux au statut de contractuel, statut dont on connaît les conditions, fragilise tant les personnels que la profession !!!

LA GRANDE IDEE DU PARTENARIAT !!!

Nous avons déjà eu l'occasion de faire état du danger que représente la logique d'externalisation d'un certain nombre de missions inhérentes à l'école, relayée par une politique partenariale tout azimut, menée par les collectivités territoriales (municipalités, Conseil Général).

Sur le terrain, au niveau local, nous constatons tous la multiplication d'expérimentations menées par le secteur associatif à la demande des municipalités, le plus souvent financées par la Politique de la ville, pour lutter contre la violence et intervenir dans le cadre de la Prévention de la Délinquance. Les établissements scolaires sont de plus en plus consommateurs de ce genre de propositions dans le cadre des différents partenariats.

Il s'agit d'être efficace, pragmatique, rapide, innovant dans les modes d'intervention !!!

Pour cela il est nécessaire de faire appel à des personnels aux statuts variés, recrutés sur des missions précises.

La diversité, la multiplicité, leur superposition rendent difficile l'évaluation de tous ces dispositifs. Le message donné aux familles et aux jeunes est brouillé, la relation de confiance est mise à mal.

Des partenariats association / établissement scolaire sont mis en place pour sécuriser les abords des collèges et dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme scolaire il n'est pas rare d'assister à l'intervention à domicile de ces médiateurs !

(suite page 14)

Rentrée 2008

(suite de la page 13)

L'absentéisme scolaire, symptôme qui pour nous travailleurs sociaux est le plus souvent révélateur d'un véritable mal-être du jeune ou bien de difficultés sociale ou familiales graves qui nécessite un travail d'accompagnement souvent long est avant tout perçu comme symptôme de Pré délinquance et traité sous l'angle des risques qu'il peut provoquer (violence,...).

Le Conseil Général "voulant intervenir au-delà de ses compétences obligatoires et voulant renforcer son intervention éducative auprès des collégiens" veut mettre en place un projet d'intervention d'éducateurs spécialisés dans certains collèges.

Ce projet doit nous alerter, il est déjà très controversé dans le milieu professionnel des éducateurs de prévention tout particulièrement par la Coordination d'Educatrices et d'Educateurs de la Prévention Spécialisée de la Seine Saint-Denis.

Il pose le vrai problème des champs de compétence des professionnels au sein de leur institution, du respect des missions de chacun dans leur cadre déontologique, et bien sûr de la substitution des

rôles et missions des professionnels de l'EN au sein des collèges.

Nous ne devons pas céder à la banalisation de la mise en place des outils de la politique sécuritaire. Notre lutte contre la mise en place de fichiers tel que " Base Elèves " est plus que jamais utile à l'heure où les maires sont destinataires des noms d'élèves absentéistes et qu'ils peuvent créer un fichier informatisé de données sur les élèves de leurs communes.

L'ampleur de la mobilisation contre la création du fichier EDVIGE qui nous concerne tous doit nous permettre d'amplifier la mobilisation contre tous dispositifs qui n'ont pour seul objectif que le contrôle social des familles et des jeunes les plus en difficultés.

A l'heure du MEDAC (Marathon européen de l'académie de Créteil) mobilisons nos énergies pour d'autres combats pour défendre le Service Public d'Education et contribuer à la réussite de tous en exigeant d'autres choix pour l'école et pour les jeunes du département.

Isabelle Baillon

DÉGRADATION DE LA PRÉSENCE INFIRMIÈRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Dans notre Académie et surtout en Seine St Denis, la pénurie d'infirmières dans les Lycées, collèges et écoles devient de plus en plus inquiétante en cette rentrée scolaire. **Malgré la venue de 28 stagiaires ou détachements pour la rentrée, nous aurons 60 postes vacants dont 50 dans notre département.**

Ce qui est grave pour la santé des élèves c'est que le budget qui doit être destiné au personnel infirmier, dans le cadre de la LOLF (La loi organique relative aux lois de finances d'août 2001) va servir pour d'autres métiers. La représentativité nationale a voté des crédits pour la création de postes infirmiers dans l'Education nationale et chaque année nous en avons de moins en moins sur le terrain. Ce qui est étonnant, c'est que **notre administration fait peu d'effort pour recruter des infirmières** malgré nos demandes répétées localement ou au Ministère. Refus d'allonger le temps d'inscription au concours (pendant les vacances scolaires), très peu de publicité des postes vacants, salaires peu attractifs.....Nous perdons des postes aussi avec les temps partiels car peu de créations de postes provisoires !

Il est temps que notre gouvernement prenne le problème infirmier à bras le corps et écoute les représentants syndicaux pour que la profession soit plus attractive dans l'Education Nationale mais aussi dans tous les secteurs.

Jean-Claude Roger

La médecine scolaire est sinistrée.

50 postes d'infirmières sur 220 ne sont pas pourvus (pour 30 il y a 3 ans). Ainsi dans la ville de Saint-Denis 7 postes ne sont pas couverts sur 16 et à Aubervilliers il y a 7 postes non couverts sur un total de 12. Il en manque ainsi 2 en ambition réussite et 1 en ZEP. Il manque donc autant d'infirmières dans la seule ville d'Aubervilliers que dans le Val-De-Marne et la Seine-Et-Marne réunis (8 postes non-couverts si l'on additionne les 2 départements)! Il y a une malheureusement une spécificité de la situation dans le 93 contre laquelle il va falloir se battre.

C'est pourquoi, la FSU 93 lance la pétition ci-jointe à faire signer massivement et à nous retourner



Médecine scolaire sinistrée en Seine-Saint-Denis, il faut recruter !

Lors de cette rentrée scolaire 2008 dans le seul dé partement de Seine saint Saint-Denis, 55 postes d'infirmières titulaires (1% des effectifs) et 14 postes de médecins scolaires (30% des effectifs) sont vacants. Depuis 3 ans, cette situation s'aggrave à chaque rentrée. Il faut mettre un terme à cela sans sau-poudrage, c'est-à-dire sans redéployer les infirmières et les médecins actuellement en poste.

Dans l'établissement scolaire, l'infirmier(e) contribue au bien être et à la réussite scolaire de tous les élèves. Il(elle) effectue ou dispense les actes infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité, écoute et accompagne les élèves. L'infirmier(e) intervient autant que de besoin auprès des enfants et des adolescents en danger, organise les urgences et les soins et assure un suivi infirmier de l'état de santé des élèves. Il(elle) développe une dynamique d'éducation à la santé dans le cadre du projet d'établissement ou d'école. Il(elle) participe à la mise en place des dispositifs adaptés en cas d'évènements graves et favorise la scolarisation des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. L'infirmier(e) agit pour améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie et participe aux différentes instances et commissions de l'établissement soit à titre de droit soit si elle est élue : CA, CESC, CHS, Conseil de classe, etc...

Les médecins scolaires doivent faire face à de nouvelles tâches alors même que le nombre d'élèves qu'ils doivent suivre augmente. Bilan de santé en grande section de maternelle et pour certains élèves de 3^{ème}, suivi des élèves en difficulté, accueil et prise en compte du handicap, cellule d'écoute après un drame survenu dans la communauté scolaire, partenariat avec les autres acteurs du monde éducatif.... Par-delà le dévouement des personnels, comment imaginer que ces tâches soient toutes menées à bien alors que l'on est passé en 3 ans de 5000 élèves par médecin à 8 ou 9000 élèves par médecin ?

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil, nous exigeons le recrutement immédiat d'infirmières et de médecins scolaires pour le bien être et la réussite des jeunes dans les lycées, collèges et écoles de Seine-Saint-Denis.

Nom	Fonction	Adresse	Signature

